

Brésil : la Cour suprême favorable aux Indiens d'Amazonie contre les fermiers blancs / 11 décembre 2008

BRASILIA (AFP) — Des centaines d'Indiens d'Amazonie ont fêté jeudi une décision de la Cour suprême qui protège la "Raposa Serra do Sol", interdisant la présence de fermiers blancs dans cette vaste réserve située à l'extrême nord du Brésil, même si le jugement n'était pas encore définitif.

"Les indiens sont venus de tous les villages fêter par des danses le résultat à Boa Vista", la capitale de l'Etat de Roraima, frontalier avec le Venezuela, a déclaré jeudi à l'AFP, par téléphone, le responsable du Conseil indigène du Roraima, Indio Dionito.

"Nous remercions beaucoup les juges de la Cour suprême mais nous regrettons que l'un d'entre eux ait retardé la décision définitive", a-t-il-ajouté.

Le litige, qui durait depuis plus de 30 ans, oppose les Indiens qui veulent protéger la forêt et leur mode de vie traditionnel et des fermiers blancs avides d'exploiter de nouvelles terres.

Mercredi soir, huit des onze juges de la Cour suprême ont voté en faveur des Indiens et décidé de l'expulsion des producteurs de riz des terres indigènes mais le procès a été interrompu car un juge, Marco Aurelio Mello, a demandé à relire les pièces du dossier avant de se prononcer.

Cependant, la majorité des juges ayant voté pour le maintien des limites actuelles de la réserve sans permettre d'enclaves pour les fermiers, l'issue du procès est pratiquement irréversible, selon les juristes.

Le ministre brésilien de la Justice, Tarso Genro, a estimé que la délimitation de la réserve "n'était pas une victoire des Indiens contre les blancs mais une conception de territoire, de protection de la pluralité ethnique et sociale du pays".

Alors que les indigènes célébraient ce résultat avec la "danse de la victoire", les riziculteurs ont prévenu qu'ils contesteraient en justice le montant des indemnités d'expropriation.

Il y a quelques mois, leur leader, Paulo Cesar Quartiero, avait déclaré à l'AFP qu'ils "résisteraient avec leur sang" à leur expulsion de "Raposa Serra do Sol" (littéralement, la terre du renard et la montagne du soleil).

La décision de la Cour suprême - la plus haute instance judiciaire - était très attendue car elle devait faire jurisprudence pour d'autres cas litigieux de création de réserves.

"Raposa Serra do Sol", d'une superficie de 17.000 km² - soit plus de la moitié de la Belgique -, est située dans l'Etat du Roraima, à la frontière du Venezuela et du Guyana.

Dix-neuf mille Indiens Macuxi, Wapichana, Ingariko, Taurepang et Patamona vivent dans ce territoire, créé en 2005 par le gouvernement du président Luiz Inacio Lula da Silva après trente ans de disputes, mais contesté par le gouvernement local.

La Fondation nationale de l'Indien estime que les Indiens ont le droit constitutionnel d'avoir une réserve continue et non pas divisée en plusieurs territoires, estimant qu'il en va de leur survie.

Mais les autorités du Roraima et les grands producteurs agricoles, qui ont des plantations dans la réserve et risquaient d'être expulsés, demandaient que la réserve soit "partagée en plusieurs territoires".

La Cour suprême a stipulé par ailleurs que les représentants du gouvernement central, dont les militaires, pourront entrer dans la réserve pour défendre les frontières ou construire des hôpitaux et des écoles.

Survival International, l'organisation internationale de défense des droits des peuples indigènes s'est "félicité" jeudi de la décision de la Cour suprême.

Aujourd'hui, il reste près d'un million d'Indiens au Brésil, soit 0,5% seulement de la population de 190 millions d'habitants du géant sud-américain, selon les chiffres officiels.

Communiqué AFP